



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE RENDU du Conseil Municipal SEANCE du 17 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Sylvie FOURNIÉ, Karine RHONE, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO, Violaine KANMACHER.

MM : Frédéric GONZALEZ, Romain TEILLON, Serge BORDEL, Frédéric JOIRON, Thierry MERLE, François ALMODOVAR, Joël GARÇON.

- 1) M. Thierry MERLE
- 2) Mme Violaine KANMACHER
- 3) M. François ALMODOVAR
- 4) Mme Stéphanie PROST
- 5) M. Romain TEILLON
- 6) Mme Karine RHONE
- 7) Mme Sylvie FOURNIÉ
- 8) M. Serge BORDEL
- 9) M. Frédéric JOIRON
- 10) M. Joël GARÇON
- 11) M. Frédéric GONZALEZ
- 12) Mme Lorène LAX-COMERRO (Retard – Arrivée à 19H14 avant le délibéré de la 2^{ème} délibération)

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Bochra KINGET et M. Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal absents : NEANT

M. Serge BORDEL a été désigné secrétaire de séance et Mme JUGE Gaëlle en tant qu'auxiliaire.

Début de la séance à 19H.

Lecture du CM en date du 12 Septembre 2023.

Approbation à l'unanimité (Signature de la feuille d'émargement à la prochaine séance).

Monsieur le Maire informe les membres du CM de la suppression du point « Décision modificative ».

N°44-2023

OBJET : Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse – Association « LE TICHODROME ».

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse – par l'association « LE TICHODROME ». Elle a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Selon les termes de la convention annexée à la présente délibération, l'association « le TICHODROME » s'engage notamment à :

- Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades selon
- Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome sous 24h, 365 jours par an

Réciproquement, la commune doit s'engager à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0.15 euros par habitant pour l'année 2024 soit :

Nombre d'habitants de la commune = 1551

Données INSEE applicables au 1^{er} Janvier 2023

1551 X 0.15€ = 232.65€

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de signer la convention avec l'association « LE TICHODROME » selon les modalités énoncées dans la convention annexées à la présente délibération,

AUTORISE la dépense au Budget communal 2024,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 45-2023

OBJET : Prêt à usage parcelle AL 156p à Mme Sara ALLEMAND

Arrivée de Mme LAX-COMERRO à 19H14.

Dans le cadre de la remise en eau du marais de Sarradin à Chavannes des travaux et un plan de gestion ont été mis en œuvre. Ces actions, qui permettront à la rivière Chogne de rester en eau tout au long de l'année, sont portées en partenariat avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Ce plan de gestion prévoit, entre autres, un entretien naturel des parcelles enherbées qui seront hors d'eau une partie de l'année.

La parcelle communale concernée AL 156p était jusqu'à il y a peu de temps, utilisée par M. Bernard DUBOST à l'aide d'un bail à usage consenti par la commune de BOUVESSE-QUIRIEU. Ce dernier nous a fait savoir qu'il renonçait à ce droit, ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Il convient donc de proposer ce prêt à usage à un exploitant répondant aux obligations fixées dans le plan de gestion, afin que cette parcelle soit entretenue, fauchage et pâturage, sans entraîner de dégradations. Un accord verbal a été trouvé avec Mme Sara ALLEMAND, propriétaire d'une pension pour chevaux, afin que ses animaux puissent accéder à ladite parcelle.

Il y a donc nécessité de signer un prêt à usage avec Mme Sara ALLEMAND, à compter du 1^{er} Novembre 2023 et allant jusqu'à la date de renouvellement de l'ensemble des baux ruraux, soit le 30 septembre 2028.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le prêt à usage de la parcelle cadastrée AL 156p lieudit Massenoud pour 15.70Ha à Mme Sara ALLEMAND,

DIT que ce bail sera établi sur la période du 1^{er} Novembre 2023 au 30 Septembre 2028.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°46-2023

OBJET : Convention Région Auvergne Rhône Alpes – demande de subvention pour installation d'un abribus – Clos Gillet

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics non urbains et scolaires, la Région Auvergne Rhône Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abribus.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la Région pour l'installation d'un abribus le long de la RD1075, au point d'arrêt nommé « Dépôt Dauphiné – RD1075 » dans le sens Montalieu-Morestel afin d'assurer la protection des enfants utilisant le service de transport scolaire.

Les matériaux nécessaires aux travaux préparatoires seront pris en charge par la Région à hauteur de 50%.

Ultérieurement, une convention devra être signée avec la Région pour formaliser cette participation.

M. MERLE demande de quel côté l'abribus va être implanté.

M. le Maire explique qu'il sera installé du côté de la propriété RIOTTOT.

Parallèlement à cela le traçage de l'arrêt de bus est prévu à Chogne.

Il explique aux membres du CM qu'il sera nécessaire d'instaurer un dialogue avec la Région pour revoir les trajets et itinéraires notamment sur Marlieu.

En effet, les élèves du Lycée Camille Corot de Morestel ont un temps de trajet de 55 minutes.

Par conséquent, ils se reportent sur l'arrêt « dépôt Dauphiné » qui bénéficie d'un temps de trajet de 20 minutes.

Un courrier a été reçu en Mairie afin d'alerter sur cette situation et il sera nécessaire de recontacter la Région pour réaliser une étude de faisabilité.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'implantation d'un abribus le long de la RD1075, à hauteur de l'arrêt nommé « Dépôt Dauphiné – RD1075 », dans le sens Montalieu-Morestel.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 47-2023

OBJET : Marché de travaux construction d'un garage communal et abris – avenant lot n°4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°45-2022 du 13 décembre 2022 portant attribution des lots du marché de travaux pour la construction du nouveau garage municipal.

Suite à l'avancée des travaux, il a été constaté que le nombre de menuiseries aluminium prévue au cahier des charges était erroné, il y a donc lieu d'en supprimer un certain nombre, à savoir 3 châssis abattants et 2 portes de service. La variation de l'avenant étant supérieur à 5%, il y a lieu de délibérer.

*M. GARÇON explique que le chantier avance très vite, cependant on a pu constater quelques problèmes sur le chantier notamment sur les menuiseries.
On envisage plutôt une ouverture en Septembre.*

Lot n°4 : Menuiseries aluminium attribué à METALLERIE ROLLAND

Montant du marché initial : **26 129.00€ HT**

Montant de l'avenant : - **5 236.00€ HT => -20.04%**

Montant du marché modifié : **20 893.00€ HT**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de signer l'avenant au marché de travaux concernant le lot n°4 pour la construction du nouveau garage municipal,

DIT que pour le lot n°4, pour la construction du nouveau garage municipal, le nouveau montant du marché est le suivant :

Lot n°4 : Menuiseries aluminium attribué à METALLERIE ROLLAND : **20 893.00€ HT**

N° 48-2023

OBJET : Vote des subventions 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant inscrit à l'article 6574 (subventions) du budget général 2023 : de 50 000 € (cinquante mille euros).

L'attribution de subventions aux associations et organismes extérieurs à la commune se fait uniquement sur demande et lorsque des administrés de la commune en sont bénéficiaires. Deux nouvelles demandes ont été reçues en mairie.

Il propose de ventiler cette somme entre différentes associations et organismes selon le tableau suivant :

Amicales et associations à vocation culturelle ou sociale	
ASSOCIATION TRANS'FAUX	300 €
ASSOCIATION « LE TICHODROME »	232.65 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le versement de ces subventions

DEMANDE à ce que ces sommes soient prélevées sur le compte 6574 du budget communal 2023.

QUESTIONS DIVERSES

1) Loi APER, Développement des énergies renouvelables

La loi APER, (Augmentation Progressive des énergies renouvelables) impose aux communes de définir des zones de potentielle installation de dispositifs d'énergies renouvelables **(photovoltaïque, éolien, géothermie, biogaz, méthanisation, filières bois, hydroélectricité...)**.

Il est demandé aux communes de définir des zones ou des parcelles susceptibles d'accueillir ces dispositifs.

Parole à Eric VIENTOT DE VAUBLANC et Serge BORDEL qui ont assisté à la réunion organisée par la CCBD.

Une seconde réunion aura lieu le vendredi 20 octobre à la CCBD pour préciser les modalités d'accompagnement pour les communes.

Jeudi matin à 10H30 visio-conférence avec la Préfecture.

Ancienne friche / ancienne carrière / zone non cultivée à privilégier.

Il faudra malgré tout faire un inventaire des zones qui pourraient être retenues.

Mme KANMACHER est surprise car cela risque de gâcher le charme de notre village.

M. GARÇON demande qui va financer toutes ces installations (producteur, propriétaire ???)

C'est clairement une question à poser et à débattre avec les différents partenaires.

M. le Maire souligne qu'il est important de s'impliquer pour comprendre les enjeux.

Il faudra travailler avec un maximum de justesse et de manière raisonnée.

2) Programme voies cyclables

Rencontre avec le bureau SCE pour le cadre du développement du réseau voies cyclables sur notre commune : RDV le 19 Octobre à 14h en Mairie.

La CCBD travaille également sur le sujet et entend déployer un réseau permettant de rejoindre les bourgs centre. Le bureau IMMERGIS qui travaille pour la CCBD a déjà pris contact avec la mairie pour affiner les tracés et éviter de faire en double.

Toutes les communes seront invitées avant l'été 2024 pour échanger sur les itinéraires proposés et faire remonter leurs attentes.

Serge BORDEL et Thierry MERLE seront présents à la réunion du 19/10 en Mairie.

3) Police de la publicité

Dans le cadre de la loi « Climat et résilience » d'août 2021, au 1^{er} janvier 2024, cette compétence sera transférée aux maires puis aux présidents d'intercommunalités.

Dans le cas de la CCBD, (EPCI qui n'a pas la compétence PLUI), les communes de + 3500 habitants, conserveront leur pouvoir de police et les maires des communes de moins de 3500 habitants le transféreront obligatoirement au 1^{er} juillet 2024.

M. ALMODOVAR est inquiet si la CCBD autorise des panneaux qui ne nous conviennent pas (type de publicité...).

M. le Maire rappelle que l'implantation des panneaux est quand même très règlementée.

4) Courrier du Moto club les Gaulois.

Demande pour la location de la carrière de Quirieu les 26 -27 et 28 avril afin d'organiser un rassemblement de motards. Nécessité de faire un contrôle des installations. Cela permettra aussi de prêter les installations à nos associations en toute sérénité.

Nécessité de prévoir une convention pour un prêt car il n'est pas possible de louer l'espace Bertuletti. Il faut évaluer une compensation sous forme d'un don au CCAS si le moto-club est d'accord.

Mme KANMACHER souligne qu'habituellement on prête plutôt aux associations de la commune.

M. le Maire et M. JOIRON précisent qu'il ne s'agit pas d'une manifestation ouverte au public mais un rassemblement des membres.

M. BORDEL est surpris que la commune de Montalieu-Vercieu ne propose aucun site (ex : Vallée Bleue).

5) Soirée de fin d'année avec les agents

La formule buffet ayant été appréciée, elle sera reconduite sur le même principe cette année encore. La date retenue est le Vendredi 15 Décembre à la salle Azur.

Romain TEILLON absent.

6) Vœux de la municipalité

La date retenue est le samedi 13 Janvier 2024 à 18H30

Romain TEILLON Absent.

7) Distribution des bacs jaunes

Mise à contribution des élus pour distribuer les flyers dans les boîtes aux lettres le plus rapidement possible.

8) Campagne de stérilisation pour les chats à Quirieu et Le Bayard

Contact a été pris avec la SPA pour une prise en charge. Il faudra signer une convention et prévoir une campagne de sensibilisation.

9) Recrutement de 2 agents au restaurant scolaire : Anaïs ASCUITTO et Emmanuelle MERMET

Volonté de renforcer l'équipe afin de mettre en place des nouvelles actions (organisation d'activités) et également en prévision de la reprise du périscolaire.

10) Travaux de Mairie et réflexion sur l'aménagement des abords de la place

Contact de SEMCODA qui va réaliser un diagnostic de l'hôtel MORET afin de lui redonner une destination et redonner vie à la place.

Réflexion sur les toilettes publiques : projet de démolition / déplacement du panneau lumineux.

Hier réception des riverains pour leurs expliquer le projet.

Paroles aux commissions

M. Thierry MERLE et M. Joël GARÇON

- ✓ Les travaux de finition pour le chantier « Mairie provisoire » sont à venir (Portail / signalétique / panneau MAIRIE)
- ✓ Le chantier « Garage Municipal » avance très vite, cependant on a pu constater quelques problèmes notamment sur les menuiseries. On envisage plutôt une ouverture en Septembre.

Mme Violaine KANMACHER

- ✓ Bulletin en cours de réalisation – Appel aux articles
- ✓ Site web le devis a été signé avec QUADRICOLOR.
Dans les prochains jours, il y aura une reprise de données qu'il faudra vérifier.
Début 2024 nous devrions avoir 1 site à jour et opérationnel.
- ✓ CR de la réunion ENS le 6 Octobre 2023 avec les propriétaires / le Département / Stéphanie CANELLAS afin de présenter le plan de gestion et les projets de conventions
- ✓ Projet « Extension bibliothèque » : Nous avons constaté un problème sur la couleur du bardage (Bois brûlé japonais) et des menuiseries (ocre doré). Une mise en conformité est en cours.

M. Romain TEILLON

- ✓ Des aménagements ont été réalisés par les jeunes, dans le Four d'Enieu.
M. le Maire précise que les services techniques sont allés voir.
Il faudrait prévoir un système pour les empêcher d'y accéder.
- ✓ Chemin des fermes toujours pas de remise en état par la SATMA ...

Mme Karine RHONE

- ✓ Questions concernant le vagabondage de chaussette : que faire ?
M. le Maire précise que c'est compliqué, en cas de vagabondage, il faut contacter Mme RIOTTOT.

Mme Sylvie FOURNIÉ

- ✓ Accompagnement les Marre-mots pour la fin de leur activité
- ✓ Abandon projet MAM
- ✓ CME : 18 enfants élus – Première réunion le 18/10/2023
- ✓ CCAS le voyage s'est très bien passé. Forte mobilisation des aînés et une belle énergie malgré le mauvais temps. Une date a déjà été évoquée pour l'année prochaine 16 Septembre
- ✓ Colis des aînés distribution le 9 Décembre à 11H pour apéritif.

M. Frédéric JOIRON

- ✓ Nécessité de changer les batteries défibrillateurs
- ✓ Réactualisation desallettes PPMS à prévoir

Fin de la séance à 21H.